

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

**CONFÉRENCE DE L'UNION
VINGT-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
30-31 JANVIER 2014
ADDIS ABEBA (ÉTHIOPIE)**

Assembly/AU/4(XXII) b

**RAPPORT SUR LA 7^{ÈME} REUNION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE DE L'UNION AFRICAINE SUR
LA DEFENSE, LA SURETE ET LA SECURITE**

**RAPPORT SUR LA 7^{EME} REUNION ORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA DEFENSE,
LA SURETE ET LA SECURITE**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la décision adoptée par la 21^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue à Addis Abéba, du 26 au 27 mai 2013, sur la mise en place de la Capacité africaine de réponse immédiate aux Crises (CARIC). Le rapport donne un aperçu des débats de la 7^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) tenue à Addis Abéba, le 14 janvier 2014, ainsi que des réunions préparatoires des chefs d'Etat-major et des chefs des Services de sûreté et de sécurité africains et de celle des experts.

**II. REUNION PREPARATOIRE D'EXPERTS ET 10^{EME} REUNION DES CHEFS
D'ETAT-MAJOR ET DES CHEFS DES SERVICES DE SURETE ET DE
SECURITE**

2. Comme indiqué plus haut, la réunion du CTSDSS a été précédée par une réunion préparatoire d'experts, du 10 au 11 janvier 2014. La réunion a regroupé des représentants des États membres, ainsi que ceux des Communautés économiques régionales (CER)/ Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (RMs). La réunion a examiné le rapport du Groupe d'experts indépendants sur l'évaluation de la Force africaine en attente (FAA), y compris sa Capacité de déploiement rapide (CDR), les modalités de la mise en œuvre de la CARIC et d'autres questions connexes. La réunion a adopté un rapport sur ses travaux et les recommandations convenues.

3. La réunion des chefs d'Etat-major et des chefs des Services de sûreté et de sécurité a eu lieu le 12 janvier 2014. La réunion a été ouverte par le Commissaire à la paix et à la sécurité. La réunion a procédé à des échanges de vues sur le rapport de la réunion préparatoire d'experts, et a approuvé leurs recommandations à la lumière de ses propres délibérations et observations. La réunion a adopté des conclusions relatives à la FAA, y compris sa CDR, la CARIC, l'Exercice Amani Africa II et d'autres questions pertinentes.

III. REUNION DU CTSDSS

4. Comme indiqué ci-dessus, les Ministres africains de la Défense, de la Sûreté et de la Sécurité se sont réunis le 14 janvier 2014. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a ouvert la réunion, qui a permis de faire le point sur le rapport du Groupe d'experts indépendants, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de la CARIC. La réunion a également examiné d'autres questions pertinentes. La réunion a adopté la Déclaration ci-jointe.

IV. OBSERVATIONS

5. Dans la Déclaration adoptée par la CTSDSS, des recommandations importantes ont été faites concernant l'opérationnalisation de la FAA et de sa CDR, à la lumière du rapport du Groupe d'experts indépendants, ainsi que de celui sur la CARIC. En particulier, les Ministres ont souligné la nécessité de l'harmonisation entre les concepts de la CARIC et de la CDR pour éviter les doubles emplois et faire en sorte que la CARIC aide à accélérer le processus de mise en place de la CDR. Ils ont également souligné que la CARIC doit être conçue comme une étape dans la mise en œuvre de la Feuille de route et l'opérationnalisation de la FAA, y compris sa CDR. Ils ont demandé à la Commission de mettre en place, avec l'appui des États membres, des groupes de travail pour finaliser les modalités de mise en œuvre de la CARIC, sur la base des propositions déjà faites. Il est entendu que tous les États membres et les CERs/MRs sont invités à participer à ces groupes de travail. Par ailleurs, ils sont également convenus de la nécessité pour les États membres, la Commission et les CERs/MRs de travailler à la mise en œuvre rapide des recommandations pertinentes du Groupe d'experts indépendant. Ils ont demandé à la Commission de surveiller les délais pour l'opérationnalisation complète de la FAA, y compris sa CDR, d'ici à 2015. Le CTSDSS a également fait un certain nombre d'autres recommandations, y compris sur la tenue de l'Exercice Amani Africa II et le financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'Afrique.

6. Les Ministres ont recommandé à la Conférence de l'Union d'adopter la Déclaration ci-jointe. Sur la base de la décision de la Conférence sur la question, la Commission prendra les mesures de suivi requises.

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

**7^{EME} REUNION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA DEFENSE,
LA SURETE ET LA SECURITE**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
14 JANVIER 2014**

DECLARATION

DECLARATION

1. Nous, les membres du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTDSS) de l'Union africaine (UA), nous sommes réunis en notre 7^{ème} session ordinaire à Addis Abéba, en Ethiopie, le 14 janvier 2014, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la Conférence de l'Union [Assembly/AU/Dec.489(XX1)], afin d'examiner : (i) le rapport du Groupe d'experts indépendants sur l'évaluation de la Force africaine en attente (FAA), y compris sa Capacité de déploiement rapide (CDR) ; (ii) les modalités de mise en œuvre de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) ; et (iii) et d'autres questions connexes.

2. Notre réunion s'est tenue dans le cadre du suivi de la Déclaration adoptée par la 6^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS, tenue à Addis Abéba le 30 avril 2013, et de la décision sur la mise en place de la CARIC adoptée par le 21^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue à Addis Abéba les 26 et 27 mai 2013. Elle a été précédée par la 10^{ème} réunion des chefs d'Etat-major et chefs des Services de Sûreté et de Sécurité africains, le 12 janvier 2014, et une réunion d'experts, du 10 au 11 janvier 2014.

3. Compte tenu de l'urgence et de l'impératif que revêt le renforcement de la capacité de l'Afrique à faire face aux défis à la paix et à la sécurité auxquels le continent est confronté, afin de promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains et de renforcer le leadership africain et l'appropriation continentale, et sur la base de nos délibérations, nous:

- (i) saluons le rapport du Groupe d'experts indépendants établi par la Commission et félicitons les membres du Groupe pour le travail accompli et leur dévouement dans l'accomplissement de leur mission ;
- (ii) saluons, en outre, les efforts déployés par la Commission pour élaborer des modalités pour l'opérationnalisation de la CARIC, conformément à la décision adoptée par la Conférence de l'Union sur cette question ; et
- (iii) approuvons les Conclusions de la réunion des chefs d'Etat-major.

4. A la lumière de ce qui précède, nous nous sommes accordés sur la nécessité pour les États membres, la Commission et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CERs/MRs) de travailler à la mise en œuvre rapide des recommandations pertinentes du Groupe d'experts indépendant concernant:

- la formulation de mandats et la prise de décisions ;
- les Eléments de planifications (PlanElms) ;
- les capacités offertes ; et
- le soutien aux missions.

5. En outre, et sur la base des Conclusions des chefs d'Etat-major, nous :

- (i) réitérons la nécessité de l'opérationnalisation de la FAA comme l'instrument principal et l'engagement renouvelé des États membres et des CERs/MRs à remplir les engagements qui sont les leurs aux termes des décisions pertinentes de l'UA et des recommandations du Groupe d'experts indépendants ;
- (ii) demandons à la Commission de surveiller les délais pour l'opérationnalisation complète de la FAA, y compris sa CDR, d'ici à 2015 ;
- (iii) réitérons notre soutien à la mise en place rapide de la Base logistique continentale (BLC) et, à cet égard, insistons sur la nécessité du développement des dépôts logistiques régionaux comme moyen d'accélérer la mise en œuvre de la BLC, et demandons à la Commission de présenter un rapport exhaustif sur l'état de mise en place de la BLC ;

6. Nous demandons à la Commission de soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts indépendants, tel qu'examinées par la réunion des experts et celle des chefs d'Etat-major africains, pour faciliter l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de la capacité opérationnelle totale.

7. En ce qui concerne la CARIC, et ayant à l'esprit les dispositions pertinentes des Conclusions de la réunion des chefs d'Etat-major, nous approuvons ce qui suit :

- (i) harmonisation entre les concepts de la CARIC et de la CDR pour éviter les doubles emplois et faire en sorte que la CARIC aide à accélérer le processus de mise en place de la CDR;
- (ii) conception de l'initiative de la CARIC de manière à ce qu'elle soit une étape dans la mise en œuvre de la Feuille de route et l'opérationnalisation de la FAA, y compris sa CDR ;
- (iii) réaffirmation de la nécessité de la mise en place rapide de la CARIC comme un arrangement transitoire en attendant l'opérationnalisation complète de la FAA et de sa CDR ;
- (iv) nécessité d'assurer l'harmonisation et la synergie entre les concepts de la CARIC et de la CDR, étant entendu que la CARIC devra servir d'outil pour accélérer l'opérationnalisation intégrale de la CDR;
- (v) mise en place par la Commission, avec l'appui des États membres, de groupes de travail pour finaliser les modalités de mise en œuvre de la CARIC, sur la base des propositions déjà faites. Il est entendu que tous les États membres et les CERs/MRs sont invités à participer à ces groupes de travail. Nous demandons également à la Commission d'élaborer des directives pour faciliter le fonctionnement efficace de ces groupes de travail ;

- (vi) l'acceptation avec satisfaction des offres additionnelles faites par des États membres pour contribuer à la CARIC et encouragement aux États membres qui ne l'ont pas encore fait à participer au processus ; et
- (vii) convocation d'une réunion extraordinaire du CTSDSS, au plus tard en avril 2014, afin d'examiner et d'adopter les modalités de l'opérationnalisation intégrale de la CARIC, telles qu'elles auront été mises au point par les groupes de travail, pour soumission à la session ordinaire de la Conférence de l'Union devant se tenir en juillet 2014. Cette réunion du CTSDSS devra également passer en revue l'état de mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts indépendants, mais aussi les questions pertinentes se rapportant à l'Exercice Amani Africa II.

8. Nous saluons et soutenons la mise en œuvre des recommandations formulées concernant:

- (i) la tenue de l'Exercice Amani Africa II, y compris l'utilisation de cet Exercice pour tester l'état de préparation de la FAA et de sa CDR ;
- (ii) la mise en place de relations de coopération entre la Commission et les Attachés de défense ou autres fonctionnaires africains en charge de questions de paix et de sécurité à Addis Abéba ;
- (iii) l'offre de l'Algérie d'accueillir une conférence des chefs de police à Alger ;
- (iv) l'offre de la Zambie d'accueillir une réunion des structures civiles compétentes des Etats membres en 2014; et
- (v) l'intégration du Comité des Services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA) à la Commission dans le cadre des efforts visant à renforcer l'efficacité des opérations de paix conduites par l'Afrique.

9. Nous réaffirmons une fois de plus la nécessité de trouver une solution à la question du financement des opérations de paix conduites par l'Afrique. En outre, et conformément aux décisions antérieures de l'UA, nous invitons tous les États membres à faire des contributions volontaires supplémentaires au Fonds pour la paix de l'UA. Nous réitérons la nécessité de la mise en œuvre des dispositions de l'article 21, paragraphe 5, du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS).

10. Nous réitérons également le rôle du CTSDSS comme défini par la décision 227 de la Conférence de l'Union, conformément aux dispositions de l'article 15 de l'Acte constitutif de l'UA.

11. Nous recommandons à la Conférence de l'Union, lors de 22^{ème} session ordinaire, devant se tenir à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2014, d'adopter la présente Déclaration.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2014-01-31

Report on the 7th Ordinary Meeting of the Specialized Technical Committee on Defence, Safety and Security of the African Union

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9047>

Downloaded from African Union Common Repository